



Paris, 5 juin 2026

CONSIGNE POUR RECYCLAGE DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Une fausse solution pour la réduction de la consommation de plastique

Pour la première fois, l'ensemble des associations d'élus, mais aussi des associations de défense des consommateurs, des associations environnementales, et des fédérations d'industriels du recyclage se sont unies lors d'une conférence de presse pour rejeter catégoriquement le projet gouvernemental de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

Une solution illusoire aux multiples écueils

Une concertation sur ce sujet, remis sur le devant de la scène par le Président de la République, est censée être menée avec les différents acteurs, sous l'autorité du ministre délégué, Mathieu Lefèvre. Mais le gouvernement, sourd aux arguments des associations, continue à laisser entendre que cette proposition – qui n'a de consigne que le nom – fait partie des solutions pour améliorer les taux de recyclage des bouteilles en plastique.

Les organisations représentées réaffirment que la consigne pour recyclage est une fausse bonne idée à tous les points de vue :

- **un échec environnemental.** Loin de réduire la production de plastique – objectif central pour limiter la pollution et notre dépendance pétrolière –, cette mesure renforcerait au contraire l'usage des bouteilles jetables en ancrant leur présence dans les habitudes de consommation ;
- **un piège pour les consommateurs.** La promesse d'un remboursement de 20 centimes par bouteille s'apparente à un leurre. Tous les consommateurs (notamment ruraux ou précaires) n'auront pas accès aux points de collecte, créant une inégalité territoriale. Les prix des produits augmenteront mécaniquement, tandis que les industriels empocheront une double rente : la consigne non récupérée et la matière recyclée. Les contribuables paieront deux fois : via leurs impôts (financement du service public des déchets) et via cette consigne ;

- **un déni des enjeux réels.** La « taxe plastique » européenne à hauteur d'1,5 milliard d'euros payée par la France ne dépend que marginalement des bouteilles en plastique (10 % des emballages plastiques), et la consigne sur les bouteilles en plastique, un des produits les mieux triés par les citoyens, ne résoudrait pas la problématique liée aux autres emballages plastiques ;
- **une menace pour le service public.** Ce système privatiserait une partie de la gestion des déchets, aujourd'hui assurée par les collectivités au nom de l'intérêt général. Il perturberait aussi le geste de tri unique (un seul bac pour tous les emballages), généralisé en 2021 après des années d'efforts pédagogiques.

Un plan alternatif proposant des solutions concrètes

Depuis 2023, les associations nationales d'élus proposent un plan en [14 mesures](#) pour atteindre les objectifs européens de recyclage et de réduction des plastiques. Elles exigent que le Gouvernement abandonne ce semblant de concertation et s'engage enfin sur des solutions concrètes :

- diviser par deux la mise sur le marché des bouteilles plastiques d'ici 2030, en mettant en place des malus financiers à la charge des industriels en fonction des écarts avec l'objectif, conformément au principe pollueur-payeur ;
- généraliser le geste de tri unique « partout, pour tous et tout le temps », en permettant aux citoyens de pouvoir trier leurs emballages y compris en-dehors du foyer (gares, festivals, cinémas, espace public, restauration, etc.) ;
- l'arrêt de la commercialisation d'ici 2030 des emballages non-recyclables, en contraignant réellement les industriels à respecter le droit européen ;
- faire de la lutte contre les déchets abandonnés et les dépôts sauvages une grande cause nationale.

Si leurs propositions restent lettres mortes, ces acteurs ne resteront pas sans réaction et intensifieront leur mobilisation contre ce projet.